

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy  
Conseil de Communauté de communes  
Extrait du registre des délibérations  
Séance du 12 décembre 2023

Conseillers en exercice : 38

Conseillers titulaires présents : 23

Pouvoirs : 13

Votants : 36

Date de convocation : 4 décembre 2023

Date d'affichage : 5 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, en application des articles L. 5211-1 et L5211-2 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle Horizon d'Ozoir-la-Ferrière, sous la Présidence de Monsieur Jean-François Oneto, Président.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Delphine Deren, directrice générale de la communauté de communes qui procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Delphine Deren, directrice générale de la communauté de communes qui procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

**Étaient présents :**

Monsieur ONETO Jean-François, Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul, Monsieur PAPIN Michel, Madame FONTBONNE Anne-Laure, Madame FLECK Christine, Madame GAIR Laurence, Monsieur SCHMIT Benoît, Madame MÉLÉARD Josyane, Madame BOURLON Chantal, Madame MORELLI Marie-Laure, Monsieur VORDONIS Patrick, Monsieur BENSÂÏ Malek, Madame PALOMARES Aline, Madame COURTYTERA Véronique, Monsieur GREEN Alain, Madame LONY Eva, Monsieur KHALOUA Madani, Madame LENOIR Isabelle, Monsieur BENOIT Dominique, Madame CAPIROSSI Pascale, Madame CHABANON-DEGUELLE Sophie, Madame ROUEN Dominique, Monsieur DOARÉ Louis-Jean

**Avaient donné Pouvoir :**

Monsieur GAUTIER Laurent à Madame COURTYTERA Véronique  
Monsieur DEBACKER Jean-Claude à Madame FLECK Christine  
Monsieur MONGIN Claude à Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul  
Madame BARNET Suzanne à Madame MORELLI Marie-Laure  
Monsieur GHOZLAND Cyril à Monsieur ONETO Jean-François  
Madame CADART Anne-Marie à Madame BOURLON Chantal  
Monsieur SALMON Patrick à Monsieur VORDONIS Patrick  
Monsieur MARCOUX Frédéric à Madame MÉLÉARD Josyane  
Monsieur BAKKER Hubert à Madame GAIR Laurence  
Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie à Madame LENOIR Isabelle  
Madame BOURGUIGNON Valérie à Monsieur BENSÂÏ Malek  
Madame BADOZ-GRIFFOND Yvonne à Madame LONY Eva  
Monsieur MATHÉROT Olivier à Monsieur BENOIT Dominique

**Absents excusés :**

Monsieur BARIANT Jean-Pierre

Monsieur WITTMAYER Bruno

Le Conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Christine Fleck, secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATION N°064/2023****OBJET : MISE À JOUR DU TABLEAU DES INDEMNITÉS POUR LES ACTIVITÉS ACCESSOIRES DES CHARGÉS DE MISSION****Le Conseil communautaire,**

**Entendu** l'exposé de Madame Josyane Méléard, vice-présidente en charge de l'administration générale, relatif aux indemnités accessoires des chargés de mission ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code général de la fonction publique ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 ;

**Vu** la loi n°2007-148 du 2 février 2007, modifié, de modernisation de la fonction publique ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2009 n°179 du 24 novembre 2009 portant création de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2012 n°128 du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/37 du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

**Vu** la délibération n°027/2010 du Conseil communautaire, en date du 25 janvier 2010, fixant les conditions d'une activité accessoire ;

**Vu** la délibération n°047/2016 du Conseil communautaire, en date du 6 décembre 2016, relative aux indemnités accessoires des chargés de mission ;

**Vu** la délibération n°041/2018 du Conseil communautaire, en date du 24 septembre 2018, relative à la mise à jour du tableau d'attribution des indemnités accessoires des chargés de mission ;

**Vu** la délibération n°024/2019 du Conseil communautaire, en date du 26 mars 2019, relative à la mise à jour du tableau d'attribution des indemnités accessoires des chargés de mission ;

**Considérant** que les fonctions exercées satisfont aux conditions fixées par la réglementation susvisée ;

**Considérant** que les indemnités de mission sont versées par rapport à des grades de référence et des échelons de référence ;

**Considérant** la modification du nombre et des attributions des chargés d'émissions au 1<sup>er</sup> novembre 2023 nécessitant la mise à jour de la grille des indemnités des activités accessoires ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et à l'unanimité,

- Décide de se prononcer sur la modification du tableau d'attribution des indemnités pour les activités accessoires comme suit :

Tableau d'attribution des indemnités pour les activités accessoires des chargés de mission			
Missions	Grade	Pourcentage	Nombre d'agents
Chargé de mission culture : 8 mois du 1 <sup>er</sup> novembre 2023 au 30 juin 2024	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>e</sup> classe	11%	1

- Dit que le crédit global sera indexé sur la valeur du point d'indice ;
- Dit que la dépense sera inscrite au Budget 2024 en section de fonctionnement, au chapitre 012 « charge de personnel », nature 6218 « autre personnel extérieur » ;
- Autorise Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution du dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Ozoir-la-Ferrière, le 12 décembre 2023

Le Président,  
Jean-François Oneto,



La secrétaire de séance,  
Christine Fleck,

